

# BARÈME DES HONORAIRES

## Transaction

- ✓ 12 % TTC sur le montant de la vente inférieur à 30.000 €
- ✓ 10 % TTC sur le montant de la vente compris entre 30.001 € à 70.000 €.
- ✓ 9 % TTC sur le montant de la vente compris entre 70.001 € à 100.000 €.
- ✓ 8 % TTC sur le montant de la vente compris entre 100.001 € à 150.000 €.
- ✓ 7 % TTC sur le montant de la vente compris entre 150.001 € à 200.000 €.
- ✓ 6 % TTC sur le montant de la vente compris entre 200.001 € à 500.000 €.
- ✓ 5 % TTC sur le montant de la vente supérieur à 500.001 €.

En application de l'ordonnance n°2015-1033 du 20 août 2015 relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation et du décret n°2015-1382 du 30 octobre 2015, le vendeur a la possibilité de saisir le médiateur de la consommation désigné ci-après par le mandataire en vue d'un règlement amiable du litige :

Service de Médiation de la consommation :  
MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE  
[www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr](http://www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr)  
[mediation@vivons-mieux-ensemble.fr](mailto:mediation@vivons-mieux-ensemble.fr)  
465 avenue de la Libération  
54 000 NANCY

## SARL CABINET DE LA CITE

2, Rue Cité Bartissol – 66000 Perpignan

Tel: 04.68.51.21.26 [syndic@cabinetdelacite.fr](mailto:syndic@cabinetdelacite.fr) [www.cabinetdelacite.fr](http://www.cabinetdelacite.fr)

- Caisse de garantie C.E.G.C – 16 Rue Hoche Tout Kupka B – TSA 39999 – 92919 La Défense Cédex :
  - ✓ Gestion immobilière : 6.050.000 €
  - ✓ Transactions sur immeubles et fonds de commerce : 110.000 €
- Assurance RCP : police 127124870 par M.M.A s/c VERSPIEREN – 44, avenue Georges Pompidou 92.300 LEVALLOIS-PEERET. Montant de la garantie : 7.000.000€
- Carte professionnelle mention « gestion immobilière » n° CPI 6601 2016 000 0005 979, délivrée le 07 avril 2022 par la CCI des Pyrénées-Orientales
- Organisme professionnel : membre de l'Unis
- SIRET : 393 703 384 00015
- NIC FR : 433 93 703 384 00015
- APE : 6832A
- Société soumise à la loi n°70-9 du 02/01/1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce (dite loi Hoguet) et à son décret d'application n°72-678 du 20/07/1972, consultable sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr) ou [www.unis-immo.fr](http://www.unis-immo.fr)